Charte de la personne âgée et de la personne dépendante

- Article I -CHOIX DE VIE
 - Toute personne âgée dépendante ou devenue handicapée garde la liberté de choisir son mode de vie.
- Article II DOMICILE ET ENVIRONNEMENT
- Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- Article III UNE VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS

 Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- Article IV PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES

 Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- Article V PATRIMOINE ET REVENUS

 Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- Article VI VALORISATION DE L'ACTIVITÉ
- Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver ses activités.
- Article VII LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

 Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- Article VIII PRÉSERVER L'AUTONOMIE ET PRÉVENIR
 La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- Article IX DROITS AUX SOINS

 Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- Article X QUALIFICATION DES INTERVENANTS

 Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- Article XI- RESPECT DE LA FIN DE LA VIE Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- Article XII LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR
 La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- Article XIII EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

 Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.
- Article XIV L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

